



DCS  
Case postale 3965  
1211 Genève 3

**DÉCISION**  
du **31 JAN. 2023**

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du  
29 novembre 2022

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes  
du 26 avril 2017,

### DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

#### DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 29 novembre 2022,  
portant sur:

un crédit de 753 900 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour les ludothèques de la Ville  
de Genève

**est approuvée avec la(les) remarque(s) suivante(s):**

La dépense devra être amortie en 8 ans conformément à l'article 40, alinéa 7, lettre i du  
règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC; B 6 05.01).



*Thierry Apothéloz*  
Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO



V I L L E D E  
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1487  
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

**Crédit de 753 900 francs destiné à l'aménagement et à la mise aux normes des ludothèques de la Ville de Genève (PR-1487)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 57 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 753 900 francs destiné à l'achat de mobilier pour les ludothèques de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 753 900 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2025.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire:



Albane Schlechten

La Présidente:



Uzma Khamis Vannini